

Femmes députées et conseillères municipales : Grande-Bretagne. - Norvège. - Finlande

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 344

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes Députées et Conseillères Municipales

Grande-Bretagne. — Norvège. — Finlande

L'automne est décidément la saison de choix pour les consultations populaires. Après les élections en Allemagne, après les élections en Autriche, dont nos lectrices connaissent les résultats au point de vue féministe, nous avons reçu d'autres pays encore des nouvelles intéressantes — en attendant celles qui nous manquent encore, notamment sur la proportion de femmes élues lors des élections d'il y a quelques semaines aux Etats-Unis, mais qui nous parviendront certainement sous peu.

En Angleterre, ce sont les élections municipales annuelles du mois de novembre, qui ont amené les femmes au scrutin dans une proportion que l'on ne nous dit plus, parce que la chose date de si loin dans ce pays (depuis 1869, et depuis 1888 pour le Conseil de Comté de Londres), que personne n'aurait vraiment plus l'idée d'évaluer si les femmes votent plus ou moins que les hommes ! On ne nous envoie pas non plus, et pour la même raison, sans doute, la statistique de toutes les femmes élues dans des Conseils municipaux ou dans des Conseils de Comtés, mais on remarque, en revanche, que nombre de celles qui ont déjà siégé dans ces Conseils ont été réélues, ce qui prouve la valeur attachée par les électeurs et les électrices à leur travail ; on remarque aussi que les femmes ont fait leur entrée pour la première fois dans cinq nouveaux Conseils municipaux.

Voici également des détails fournis par une femme membre de ce Conseil de Comté de Londres (L. C. C.), qui est une puissance formidable, puisqu'il dispose d'un budget annuel de près de 40 millions de livres sterling (un milliard de francs suisses !) pour l'accomplissement des tâches infiniment variées qui lui incombent : hygiène publique, assistance, écoles à tous les degrés, enseignement professionnel, logements, hôpitaux, routes, communications (tramways, autobus), égouts, etc., etc. Vingt-cinq femmes y siègent actuellement en compagnie de 99 hommes (le dogme de la suprématie masculine est sauvegardé !), dont trois sont présidentes d'importantes Commissions : la Commission centrale d'hygiène, présidée par une femme médecin, la Commission des asiles d'aliénés, également présidée par une femme médecin, et la Commission parlementaire. D'ailleurs, qu'il s'agisse de la présidence d'une Commission ou d'une sous-Commission, la question de différence entre hommes et femmes n'intervient plus. Le travail des membres du Conseil est absorbant, ce que l'on peut se représenter sans peine, chacun étant membre simultanément au moins de deux Commissions et de plusieurs

sitions comme dans les vitrines de magasins ; quand, forcément, on avale beaucoup de médiocre et de banal à côté de ce qui vaut la peine d'être vu, c'est une joie de savoir qu'à bon escient on se dirige vers la beauté.

A la Mutuelle artistique, Mme Beer-Zorian expose une collection chatoyante de ses poteries et de ses admirables batiks. Ces derniers tout particulièrement attirent et retiennent le visiteur. Tons sourds délicieusement harmonisés et fondus de ces étoffes qu'on aimerait à caresser de la main comme du regard, qu'on rêverait de trouver encore autour de soi, chez soi, sur un meuble ou une paroi, ou sur de jeunes épaules, quel plaisir d'apprécier en vous la création d'une vraie artiste !

Mais plus encore que ces gracieuses visions de toilettes de « Peau d'Ane » frappent les compositions d'inspiration religieuse ! Au fond de la salle, quelle noblesse dans ce Christ ! On ne le quitte plus des yeux. Et lorsqu'on a longuement ressenti l'émotion qu'il inspire, on s'attarde encore à jouer des couleurs à la fois somptueuses et sobres dont il est fait, et qui, si heureusement, se juxtaposent et se complètent.

Mme Beer-Zorian, nous dit-on, vient de voir l'un de ses batiks à sujet religieux acquis par le Musée des Beaux-Arts de Genève. Nous l'en félicitons et nous réjouissons d'aller l'admirer.

M.-L. PREIS.

sous-Commissions, et, en ce qui concerne les écoles notamment, étant accaparé par de nombreux détails d'organisation pratique et des tournées d'inspection. La Commission des logements aussi, qui s'occupe de la construction d'habitations à bon marché pour lutter contre les fameux taudis (*slums*) londoniens, a aussi sur les épaules une charge écrasante.

Ces dernières élections ont, comme les précédentes, fait reconnaître à des femmes la dignité de maire (neuf, au total) et souvent dans des villes importantes : à Norwich par exemple ; à Newport, la capitale de l'île de Wight ; à Warwick, où la *mairesse* sortant de charge, Lady Warwick, a été réélue ; à Manchester, dont la mairesse nouvellement élue est une féministe convaincue, membre de la Ligue pour la Liberté ; Mrs. Titt. Mrs. Titt a participé à toutes les campagnes historiques en faveur du vote des femmes, et a vendu le journal suffragiste dans les rues ; puis, après s'être occupée de chômeuses, de restaurants féminins, elle s'est spécialisée dans l'organisation des travailleuses dans toute l'Angleterre de l'Ouest. Le programme sur lequel elle a été élue en 1929 au Conseil municipal de la grande cité industrielle de Manchester, et que son élection à la mairie va lui donner les moyens de réaliser, touche surtout à l'approvisionnement en lait pur, à la création d'écoles gardiennes de plein air, et à la mise à bas des taudis. Voilà un programme de tout repos pour rassurer les antisuffragistes — s'il s'en trouve parmi nos lecteurs.

* * *

En Norvège, où ce sont alors des élections parlementaires qui viennent d'avoir lieu, deux femmes ont été élues au Storting (Chambre), où elles siégeront parmi les députés conservateurs : Fr. Stang, pour Oslo, fille et petite-fille d'hommes politiques, anciens premiers ministres, et Dr. Signe Swansson, professeur de médecine, et présidente de la chambre locale de Trondheim du Conseil national des Femmes norvégiennes.

En Finlande, onze femmes ont été élues sur un total de 200 députés. Ce chiffre est malheureusement en diminution sur celui des femmes membres de la précédente Chambre (17), mais il ne faut pas oublier non plus que les élections de cette année se sont faites en Finlande dans des conditions politiques très spéciales (lutte anticommuniste), qui expliquent les causes purement accidentelles de ce recul. De ces onze femmes, sept sont des socialistes, et quatre appartiennent au parti de coalition bourgeoise. Rappelons que M^{lle} Annie Furuhjelm, si connue dans nos milieux féministes internationaux, avait refusé toute candidature, voulant se retirer de la vie politique.

J. GUEYBAUD.

CORRESPONDANCE

La paternité de l'enfant illégitime

Lausanne, le 6 décembre 1930.

Chère Mademoiselle,

Dans le dernier numéro du *Mouvement*, vous publiez un article sur « la mère non mariée en Norvège et son enfant », accompagné d'une lettre de Mme Leuch, d'où il semble ressortir que j'aurais fait une erreur en interprétant le droit norvégien, dans mon article sur « la recherche de la paternité ». Je me vois donc obligée de donner quelques explications à ce sujet, et vous prie de bien vouloir les publier.

Après avoir exposé que « certains pays du Nord décident que les hommes qui ont eu des relations avec la mère pendant la période de conception partageront les frais d'éducation de l'enfant », j'ai ajouté : « Mais nous avouons que cette disposition nous choque, car mieux vaut pour l'enfant n'avoir pas de père qu'en avoir deux ou trois ! »

C'était évidemment une façon un peu... schématique d'exprimer ma pensée, mais je ne doutais pas que les lecteurs du *Mouvement* me comprendraient à demi-mot. Comme ce n'est pas le cas, je viens m'expliquer :

Il n'a jamais été dans mon intention de dire que, dans un pays quelconque, la loi reconnaissait plusieurs pères à un enfant. Il est entendu que la loi se borne à reconnaître seulement que plusieurs hommes doivent pourvoir à l'entretien de l'enfant. Mais il n'en reste pas moins que, s'ils ont cette obligation, c'est parce qu'ils pourraient en être le père. La loi norvégienne est même très claire sur ce point, puisque — d'après l'article de Mme Andersen — on appelle ces hommes des « pères subsidiaires ». Or l'opinion pu-